

**ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 31 MARS 2014
A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 11 du 19 mars 2014, de convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée extraordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 462
Electeurs et électeurs présents : 38**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateurs : MM. Olivier Mittempergher et Pascal Gagnebin**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des autres personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

01.- Procès-verbal de la dernière assemblée

02.- Information plan spécial lotissement « Sur le Perrerat III »

03.- Présentation, discussion et votation d'un crédit de Fr. 110'000.—, sous réserve de subventions, pour la construction d'un trottoir secteur Route de Delémont – Au Vieux Village. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.

04.- Présentation, discussion et votation d'un crédit de Fr. 33'250.—pour la transformation du local ancienne poste immeuble Tilleuls 1. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.

05.- Présentation du décompte des travaux concernant le remplacement de chauffage des maisons communales.

Aucune modification n'étant demandée, le président passe au point :

1.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 décembre 2013 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch. Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à la majorité.

02.- Information plan spécial lotissement « Sur le Perrerat III ».- Le président donne la parole à M. François Joray du bureau Jobin & Partenaires à Delémont.

A l'aide d'une projection murale, M. Joray montre la zone concernée qui comprend les parcelles 47 en zone mixte MAb et zone de protection des vergers, 53 en zone mixte MAb et 55 en zone d'habitation HAb, surface totale 7'437m². La surface constructible d'une surface de 6'967 m² puisque 470 m² sont réservés pour l'emprise de la route et du futur trottoir.

3 documents sont également projetés et font partie du plan spécial.

- **Plan d'occupation du sol** : selon le dernier projet de morcellement, 7 parcelles sont envisageables dans les différentes zones mentionnées.
Concernant la zone de protection des vergers, se référer au règlement communal sur les constructions et aux nouvelles prescriptions
La desserte sera construite à une largeur de 5.00 m. La distance d'alignement par rapport aux équipements (desserte et chemin piétonnier) est de 3.60 m et de 5.00 pour la route cantonale.
Des réserves de terrain sont prévues pour l'aménagement d'une liaison piétonne et pour un futur trottoir.
Sauf convention contraire, les équipements reviendront de plein droit propriété communale.
Les bâtiments existants sur la parcelle 55 seront déconstruits.
L'acceptation du plan spécial « Sur le Perrerat III » est de la compétence du conseil communal, du fait qu'il n'y pas de modification d'affectation du sol par rapport au PAL.
- **Plan des infrastructures souterraines** : une conduite des eaux usées existante devra être déplacée. Elle arrive depuis le lotissement « Sur le Perrerat II » et rejoint la route de Châtillon.
La gestion des eaux est prévue esn système séparatif.
Les autres conduites telles que : eau potable, électricité, éclairage public, gaz naturel, Swissomm et antenne collective sont prévues par le projet.
- **Les prescriptions du plan spécial** : sont parcourues avec informations sur les principaux articles concernant : le type de zones et les utilisations du sol autorisées, l'indice d'utilisation au sol, les mesures applicables dans les différentes zones, les capteurs solaires, la qualité énergétique, les arbres protégés, les mesures de compensation, les sites pollués, les réserves de terrain (notamment pour la réalisation d'un futur trottoir), la gestion des eaux claires es eaux claires et le calendrier des travaux.

Il est répondu à :

- Vincent Steulet que la place de retournement n'est pas mentionnée sur le plan actuel et sera complété en fonction du projet définitif du promoteur d'entente avec la Commune.

- Marc de Gasparo que la zone se situe entre le centre culturel et le bar « Chez Arlette ».

- Christian Bourgnon que l'élargissement de la Rue Sur le Perrerat n'est pas prévue puisque l'accès des immeubles « Sur le Perrerat II » se fera depuis la rue des Oeuches.

- Claude Girardin que les travaux pourraient se réaliser si tout va bien avant les vacances d'été. Après mise au point du dossier définitif, il faut encore déposer publiquement le plan spécial durant 30 jours, adoptions du plan spécial par le CC, obtenir l'approbation de la Section de l'aménagement du territoire et publication dans le Journal officiel.

M. Creti précise que le collecteur des eaux usées abandonnées restera enterré et peut-être supprimé par le promoteur.

Le Conseil communal devra encore discuter avec le promoteur de la participation aux frais d'équipement de base. La part éventuelle des frais incombant à la commune est en règle générale fixée lors de la votation du crédit.

Encore une information demandée par Walter Rufer, le promoteur est M. Ahmed Habib gérance immobilière H à Delémont.

M. Joray ayant répondu à toutes les questions est sincèrement remercié et prend congé il est 21 heures.

03.- Présentation, discussion et votation d'un crédit de Fr. 110'000.—, sous réserve de subventions, pour la construction d'un trottoir secteur Route de Delémont – Au Vieux Village. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.- Le président donne la parole à Nadine Flury pour l'entrée en matière tout en projetant un plan du projet.

Généralités.- L'étude d'une réalisation d'un trottoir reliant l'Ouest de la commune et le centre du village fait suite aux décisions politiques de 2012. Le bureau d'étude a été mandaté pour la proposition d'une solution qui réponde aux exigences sécuritaires formulées au début de l'étude de ce dossier.

Le dossier a été approuvé par les instances cantonales le 6 décembre 2012.

Avant la publication dans le Journal officiel, tous les riverains concernés par les emprises du projet ont été informés et une convention a été établie. Le dossier de mise à l'enquête publique a été déposé le 4 décembre 2013. Deux oppositions sont parvenues aux autorités. Les séances de conciliation sont planifiées le 7 avril prochain.

Objectifs.- L'objectif de l'étude est la sécurité des piétons, et plus particulièrement des écoliers, entre les 2 pôles de la commune.

Aspects techniques.- Pour atteindre l'objectif, le tracé du trottoir a été déterminé par les éléments géométriques qui composent le tracé routier entre les 2 secteurs. Le contrôle de la visibilité, par le respect des distances d'arrêt des véhicules, a été déterminant pour la traversée piétonne prévue.

L'aménagement prévoit :

- Nouveau trottoir sur une longueur de 105 m' et d'une largeur de 1,50 m'. Il sera délimité par la pose d'un pavé de bord démarquant le trafic routier et piétons et d'un pavé arrière délimitant la parcelle privée.
- Valorisation de la fontaine située à proximité du manège,
- Déplacement de la traversée piétonne vers l'Est.

Coût de l'ouvrage.- La réalisation est devisée à Fr. 110'000.—TTT.

Le projet est subventionné par le Canton à hauteur de 33 1/3 %. La demande officielle devra parvenir au service des infrastructures après acceptation du crédit par l'assemblée communale.

Le président passe au vote et l'entrée en matière est acceptée par 28 oui et 3 non.

Nadine Flury reprend et informe l'assemblée que les conventions sont signées chez Zbinden et Raetz, deux oppositions Marie-Madeleine Charpilloz dont un accord sera trouvé assez rapidement et chez Steulet-Rossé dont l'opposition sera discutée le 7 avril prochain. Ce soir il s'agit de voter le crédit de Fr. 110'000.--.

La discussion est ouverte.

- Marcel Rossé dit qu'il y a 14 ans il a eu l'obligation de faire des places de parc pour le manège et à ce jour on va lui supprimer 2 places de parc.

Nadine Flury précise qu'il s'agit d'une emprise de 4m² sur sa place et qu'il est à son avantage de venir à la séance de conciliation pour trouver une solution.

- M. Rossé a reçu l'invitation mentionnant présence indispensable et n'est pas encore à la séance, il relève en désignant M. le maire qu'il lui avait clairement dit lors d'une précédente séance qu'on pouvait l'expatrier, ce qu'il n'accepte pas.

Il relève que le trottoir est prévu à gauche de la route cantonale selon le projet de plans spécial « Sur le Perrerat III », présenté ce soir et ici on parle de faire un trottoir à droite.

Il s'agit de terrains privés, c'est pourquoi il est prévu cette solution, il s'agit de la sécurité des personnes venant du vieux village.

- Avant de parler de sécurité, M. Rossé dit qu'il faudrait commencer par repeindre le passage piéton.

Nadine informe que ceci est du ressort cantonal.

- Raymonde Frei dit qu'un trottoir dans ce secteur est une bonne chose, l'endroit est dangereux.
- Martine Cuttat ne comprend pas les conséquences sur le fait de céder 4m² pour un trottoir.
- M. Rossé dit que l'on a fait un centre culturel et on n'a pas prévu de places de parc, conséquence, la commune a agit deux fois pour faire déplacer les visiteurs sur sa place et puis plus rien.

Nadine lui demande s'il a peur qu'on lui raye sa voiture ce qu'il confirme.

- Anne Creti demande à M. Rossé mise à part ses problèmes personnels s'il pense aux enfants, ses enfants, pour leur sécurité.

M. Rossé ne voit pas pourquoi il doit toujours céder.

Nadine a retourné le dossier dans tous les sens et nous ne trouvons pas d'autre solution.

- Il est répondu à Hervé Cortat que la fontaine et la place en pavés sont communales.

Le président passe au vote : 29 oui, 2 non et 1 abstention.

- 04.- Présentation, discussion et votation d'un crédit de Fr. 33'250.— pour la transformation du local ancienne poste immeuble Tilleuls 1. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.-** Le président donne la parole à Francis Meyrat. Suite à la dédite de la Poste, nous avons cherché à louer ce local et une personne actuellement en Valais est intéressée à ouvrir un salon de coiffure. Pour ce faire il est nécessaire de transformer ce local.

Passé au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Francis Meyrat poursuit en projetant le plan pour expliquer en grandes lignes les travaux à réaliser. Dans le détail nous avons : de la maçonnerie et de la peinture pour Fr. 21290.—(démonter des murs, enlever les cases postales, rhabillage, pose de carrelages, etc.), de la menuiserie pour Fr. 3333.— (fenêtre), sanitaires pour Fr. 6399.—, électricité Fr. 1200.—, des divers et imprévus pour Fr. 1000.—, ce qui porte le coût total des travaux à Fr. 33'222.—arrondi à Fr. 33'250.--.

La location de Fr. 850.—par mois sur 5 ½ ans pourrait servir à récupérer les frais qui auraient été engagés.

Il est répondu à :

- Martine Cuttat que nous avons déjà convenu du loyer avec la personne intéressée
- Romain Stübi que la clause de remise en état par la Poste est surtout une clause que le local reste en l'état, preuve en est les cases postales et le guichet que nous devons évacuer. Pour la Commune le but est de retrouver une activité pour pallier au manque de rentrée.
- Vincent Steulet que le local sera modulable et qu'un fonds pourra être créé en prévision
- Raymond Kottelat qu'il faudrait prévoir une douche et une cuisinette pour l'aménager en studio.
- Arlette Lachat dit que si les citoyens de Rossemaison vont autant chez le coiffeur qu'ils vont dans son restaurant, ce n'est pas gagné.
- Joseph Theurillat de dire que si le salon de coiffure n'est pas rentable il faudra faire un salon pour chiens
- Raymonde Frei est informée que la surface de ce local est de 36m².

Le président passe au vote et le crédit est accepté à l'unanimité.

05.- Présentation du décompte des travaux concernant le remplacement de chauffage des maisons communales.- La parole est donnée à Francis Meyrat pour la présentation de ce décompte. Il rappelle le crédit voté en assemblée communale le 1^{er} juillet 2013 de Fr. 43'100.--. Les travaux ont débuté à la fin des vacances d'été et se sont déroulés sans incident majeur.

Dans le détail, nous avons le vidange des citernes pour Fr. 3'090.50, le remplissage des citernes en gravier pour Fr. 1'820.--, le raccordement au gaz pour Fr. 2'476.65, les fouilles pour le passage des conduites pour Fr. 5'460.--, l'installation des chaudières pour Fr. 22'176.--, les compteurs pour Fr. 475.20, l'électricité Fr. 2'000.--, le détartrage des chauffe-eau Fr. 1724.80.

Nous arrivons à un total de Fr. 39'223.15 donc une différence en notre faveur de Fr. 3'876.85.

La parole n'étant pas demandée, le président lève l'assemblée, il est 21 h 30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : La secrétaire :
Walter Rufer Solange Pheulpin